ANDRÉ ANTOINE
MINISTRE DES SPORTS
À LA RENCONTRE DU MONDE SPORTIF

Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

VIVONS SPORT!

Infrasports
Construire pour le sport

TABLE DES MATIÈRES

LES SUBSIDES ADEPS
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

www.adeps.be

Subvention en faveur de certaines activités de sport pour tous (FWB) 4

Subvention pour les activités servant la promotion du sport et la notoriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) 5

Subvention pour un programme de développement sportif (FWB) 6

Subvention pour l'organisation d'un camp sportif durant les vacances scolaires (FWB) .. 7

Été Sport (FWB) 8

Mon Club, mon école (FWB) 9

Subvention sport de quartier (FWB) 10

Le prêt de matériel sportif (FWB) 11

Subvention pour l'achat de matériel sportif (FWB) 12

Subvention pour du matériel de psychomotricité(FWB) 13

Subvention pour la création de nouveaux clubs et la formation des jeunes..... 14

Présentation et règlementation : «Commune Olympique» 15

LES SUBSIDES INFRASPORTS
La Wallonie

Les subsides Infrasports (W) 16

Promotion du Sport 17

Plans sportifs 18

ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INTRODUCTION

Le sport est un mouvement en perpétuelle évolution, il développe, par conséquent, une multitude de besoins.

Des infrastructures en passant par l'achat de matériel ou la formation des cadres, les fonds restent bien souvent le nerf de la guerre.

Une politique sportive ambitieuse se doit de trouver une réponse à l'ensemble des projets et des nécessités des associations sportives.

Cette brochure rassemble, de manière synthétique, les programmes des subsides ainsi que les projets sportifs existants.

Mon équipe ainsi que les administrations concernées sont à votre disposition afin de vous épauler dans vos démarches.

Et n'oubliez pas…Vivons Sport !

[1] vu le caractère très administratif et parfois pointu de la matière, il est conseillé de lire attentivement les réglementations organisant ces subsides, avant d'introduire toute demande.
Tous les formulaires de demande ainsi que la législation relative à l'octroi de ces subventions peuvent être téléchargés sur le site www.adeps.be

FWB. 1 ~ SUBVENTION EN FAVEUR DE CERTAINES ACTIVITÉS DE SPORT POUR TOUS

JOURNÉE MULTIDISCIPLINAIRE

- **Pour qui :**

Les communes et les asbl promouvant le sport pour tous.

Les associations de gestion des installations sportives communales.

- **Pour quoi :**

Organisation d'une journée multidisciplinaire de promotion du sport en vue de présenter les clubs au grand public.

- **Combien :**

Une subvention forfaitaire, d'un montant maximum de 2.478,94 € peut être octroyée pour l'organisation d'une activité dite «de sport pour tous».

- **Exemples :**

Activités de sport-loisir ; (jogging, marche orientation, vélo, VTT) ;

sport-santé ; «sports nature» (kayak, escalade, course d'orientation, etc.)

les frais d'encadrement, la location d'installations et d'équipe-ments, les frais administratifs, la publicité et accessoirement les frais d'assurance médicale.

Formulaires sur http://www.adeps.be

FWB. 2 ~ SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SERVANT LA PROMOTION DU SPORT ET LA NOTORIÉTÉ DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMPETITIONS

- **Pour qui :**

Les fédérations sportives reconnues et leurs clubs affiliés.

- **Pour quoi :**

L'organisation ou la participation à des compétitions internationales, la formation d'arbitres et de juges internationaux, la participation à des conférences, colloques et journées d'étude à caractère sportif, de niveau international et de haute valeur scientifique, technique et didactique.

- **Combien :**

Selon le type de dépenses, intervention de 10% à 66%.

CONCOURS

- **Exemples :**

a) Participation à une activité, un concours, une compétition: intervention dans les frais administratifs(àconcurrencede10%), location d'équipements, transport de matériel, frais d'assurances propres à l'activité, frais de déplacement, frais de séjour et de logement, frais d'inscription.

b) Organisation d'une activité, d'un concours, d'une compétition: intervention dans les frais de publicité (à concurrence de 15%), frais de location des installations, frais de déplacement, d'assurance, frais de séjour et de logement, frais médicaux, frais de contrôle du dopage, frais d'arbitrage, frais d'inscription et droits d'organisation.

Formulaires sur http://www.adeps.be

FWB. 3 ~ SUBVENTION POUR UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF

AFFILIATIONS

JEUNES TALENTS

- **Pour qui :**

Les fédérations sportives, de loisirs, associations sportives reconnues et cercles sportifs affiliés ; les communes ainsi que les asbl de gestion d'installations sportives.

- **Pour quoi :**

Intervention forfaitaire pour du recrutement, de la création de club, de la détection de jeunes talents ou du décrochage sportif avec une obligation d'encadrement pédagogique.

Pendant l'année civile organisation d'un programme de 16 heures à 22 heures pour une activité sportive à raison d'une séance par semaine durant 1 à 2 mois.

- **Combien :**

Montants forfaitaires et progressifs au prorata du nombre d'heures de formation dispensées.

- **Exemple :** En début de saison sportive, organisation d'un programme de 2 h par semaine pour réaliser de nouvelles affiliations.

Formulaires sur http://www.adeps.be

STAGES SPORTIFS

CERCLES SPORTIFS

PARASCOLAIRE

- **Pour qui :**

Les fédérations sportives, de loisirs, associations sportives, reconnues et leurs cercles sportifs ; les communes, les associations parascolaires ; les organisations de jeunesse.

- **Pour quoi :**

Organisation d'un stage sportif de 4 jours consécutifs à raison de 4 heures par jour dans une discipline sportive. Présence obligatoire d'un moniteur de niveau 2 (au moins) breveté dans la discipline concernée.

- **Combien :**

- Montants forfaitaires et progressifs au prorata du nombre d'heures de formation dispensées.

- Rémunération de moniteurs sportifs (liée à leur qualification) et du coordinateur sportif.

- **Exemple :**

Le club organise durant les vacances un stage de reprise avant saison.

Formulaires sur http://www.adeps.be

STAGES SPORTIFS

TOUT AGES

- **Pour qui :**

Pour les administrations communales
Pour les centres sportifs locaux
Pour les centres sportifs locaux intégrés
Pour les clubs sportifs

- **Pour quoi :**

L'organisation de stages sportifs pour tous les âges, dans toutes les disciplines sportives reprises dans la brochure des stages ADEPS.

Le stage a une durée de 2 h par jour minimum avec un minimum de 10 heures par semaine.

Encourager les nouvelles initiatives et en permettre l'accès au plus grand nombre par l'attrait de proximité et par un prix d'inscription démocratique.

- **Combien :**

300 € pour un stage de demi-journées (2 heures minimum par jour)

650 € pour des journées complètes (4 heures minimum par jour et 20 heures minimum sur le stage)

- **Exemple :**

Le club organise un stage pendant les vacances afin de faire découvrir son sport, sa structure.

La commune organise un stage multisports pour les enfants de son entité.

Formulaires sur http://www.adeps.be

DÉCOUVERTE

- **Pour qui :**

Pour les clubs sportifs

Pour les élèves de 8 à 14 ans dans les écoles tous réseaux confondus

Dérogation pour des initiations à la formation d'arbitrage de 15 à 18 ans.

- **Pour quoi :**

La création d'une relation privilégiée entre les structures scolaires et les structures de l'associatif sportif local en vue d'augmenter la pratique sportive pour tous les jeunes.

La découverte d'une discipline sportive (cycle de 20h) par une approche pédagogique et ludique adaptée. La possibilité de prolonger la découverte en pratique régulière en s'affiliant à un club. L'ouverture des infrastructures sportives scolaires en dehors des périodes de cours.

- **Combien :**

Par cycle de 20h, 150 € pour l'école et 500 € pour le club.

INITIATION

- **Exemple :**

Le club organise un cycle de découverte de son sport pendant le temps de midi dans la salle de sport de l'école. L'école a organisé les horaires de cours afin d'allonger le temps de midi et invite tous les élèves de 8 à 14 ans à y participer.

Formulaires sur http://www.adeps.be

PROMOTION

SCÉANCES D'ACTIVITÉS

- **Pour qui :**

Les fédérations sportives, de loisirs, associations sportives, reconnues et cercles sportifs ; les communes, organisations de jeunesse.

Les centres sportifs locaux (et intégrés) reconnus. Les organisations d'éducation permanente

Les associations œuvrant pour la promotion du sport ou l'animation de quartier (attestation de la commune) Les plaines de vacances des centres de vacances

Les clubs en partenariat pour un public différent de leurs affiliés

- **Pour quoi :**

Organisation d'une séance d'activité sportive durant 20 semaines en vue de promouvoir la pratique sportive et promouvoir l'inclusion sociale et l'épanouissement des personnes.
Possibilité de programme de 4 jours (3 heures par jour) pendant les congés et vacances scolaires

- **Combien :**

Montants forfaitaires de 500 à 3.750 €.

- **Exemple :**

Une organisation de quartier dynamise une infrastructure de rue par une animation sportive hebdomadaire.

Formulaires sur http://www.adeps.be

EMPRUNT DE MATÉRIEL

- **Pour qui :**

Les fédérations sportives, de loisirs, associations sportives, reconnues, leurs cercles affiliés

Les centres sportifs locaux (et intégrés)

Les administrations publiques, les organisations de jeunesse reconnues, les écoles.

- **Pour quoi :**

L'emprunt de matériel sportif.

- **Combien :**

Gratuit excepté pour le transport du matériel lourd et/ou encombrant spécifique et prédéterminé (Montant forfaitaire de 25 € aller/retour).

- **Exemples :**

Matériel d'athlétisme, badminton, baseball, basket, gymnastique, judo, tennis, omnisport, etc.

Formulaires sur http://www.adeps.be

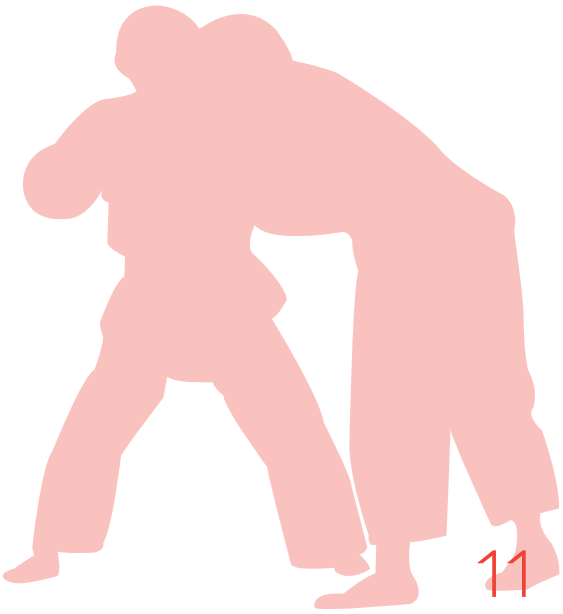

FWB. 9 ~ SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF

ACHAT DE MATÉRIEL

- **Pour qui :**

Les fédérations sportives, de loisirs et associations sportives, reconnues; leurs clubs sportifs

Les administrations communales; les centres sportifs locaux (et intégrés), les associations gérant les installations sportives

- **Pour quoi :**

L'achat de matériel sportif.

L'achat de défibrilateur externe automatique (DEA)

- **Combien :**

Intervention à concurrence de 75% - matériel sportif pour tout public ; majorée à 90% pour le matériel adapté aux personnes porteuses d'un handicap.

- **Exemples :**

Tout type de matériel sportif et d'équipement :

<u>à l'exclusion :</u>

- des dépenses < 125 €
- de l'équipement de court terme de par sa nature (ballons, volants, etc.) matériel de sécurité (excepté DEA), frais de transport et d'installation du matériel.

DEA

Formulaires sur http://www.adeps.be

FWB. 10 ~ SUBVENTION MATÉRIEL SPORTIF POUR LES ÉCOLES

MATÉRIEL SPORTIF

PSYCHOMOTRICITÉ

- **Pour qui :**

Les écoles tous réseaux. Enseignement maternel et fondamental.

- **Pour quoi :**

L'achat de matériel de psychomotricité. L'achat de matériel sportif.

- **Combien :**

Intervention à concurrence de 75 à 90 % du montant plafonné à 2.500 €.

- **Exemples :**

Psychomotricité: Cerceaux, ballons, matériel d'équilibre, d'éveil rythmique et gymnique, …

Sportif: Tout type de matériel à l'exception de l'équipement court terme de par sa nature, matériel de sécurité, frais de transmport et d'installation.

Formulaires sur http://www.adeps.be

FWB. 11 ~ SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX CLUBS ET LA FORMATION DES JEUNES

Ces aides sont destinées à augmenter et pérenniser la pratique sportive sont en cours de mise en œuvre :

CRÉATION DE CLUB

Subvention pour soutenir la création de nouveaux clubs.

L'utilité de pérenniser la pratique sportive par l'inscription des jeunes dans des structures locales organisant le sport est indispensable.

Afin de répondre aux besoins de diversité des disciplines sportives pratiquées tout en offrant localement des structures solides pour accueillir les pratiquants, une aide financière pour créer des nouveaux clubs sera accordée.

Cette aide permettra de couvrir :

Les frais administratifs liés à la constitution de l'asbl, à l'affiliation à la fédération,…

Les frais relatifs à la promotion locale du nouveau club.

Une intervention pour couvrir l'encadrement des entraineurs et la location des infrastructures lors de la mise en route de l'activité

FORMATION

Subvention pour la formation des jeunes dans les clubs sportifs.

Un soutien financier sera accordé aux clubs qui développeront une école des jeunes en vue de leur donner les bases générales et spécifiques nécessaires à la pratique de leur discipline sportive.

La subvention permettra d'intervenir dans les frais d'encadrement des entraineurs des jeunes.

Toutes les disciplines sportives sont susceptibles d'accéder à la subvention.

Formulaires sur http://www.adeps.be

FWB. 12 ~ « COMMUNE OLYMPIQUE »
LE PROJET SPORTIF DE TOUTE UNE COMMUNE !

JOURNÉES SPORTIVES

• Le concept :

Au sein d'une commune, différents acteurs se réunissent et collaborent, au sein d'un groupe de projet pour mettre sur pied une journée sportive pour les 12-18 ans qui fera de l'entité une « Commune Olympique » durant les journées blanches (période entre les examens de juin et la fin de l'année scolaire).

• Pour qui :

La Fédération Wallonie-Bruxelles impose un nombre minimal d'acteurs obligatoires :

POUVOIRS LOCAUX

- Commission Communale des Sports ou Centre Sportif Local/Local intégré ou Maison des Sports ou Commune

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- 2 établissements scolaires

ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Minimum 1 club sportif

• Combien :

•650 € par tranche de 1.000 élèves (secondaire inférieur et supérieur de 12-18 ans) inscrits dans les établissements scolaires participant au projet.

•150 € par club sportif participant.

•150 € par établissement scolaire participant.

Formulaires sur http://www.adeps.be

CONSTRUCTION

- **Pour qui :**

Les clubs sportifs (sans but lucratif), les asbl et les pouvoirs locaux.

- **Pour quoi :**

Subventions en vue de l'acquisition, la construction, l'extension, la rénovation ainsi que le premier équipement d'infrastructures, destinées à la pratique du sport et du loisir sportif.

La réalisation d'installations techniques liées à la sécurité, à l'information et à l'accessibilité des utilisateurs.

- **Exemples :**

• Terrains de sport (plein air), bassins de natation, salles de sports, infrastructures d'initiation au sport, cafétérias, etc ...

• Installations techniques liées à la sécurité, l'information et l'accessibilité

Sport de rue : espace multi-sports, couvert ou non, dans le cadre d'un projet d'animation de quartier accessible à tous.

EXTENTION

- **Combien :**

Montants des subventions variables de 60 % (> 1.500.000 €) à 85 % (≤ 1.500.000 €) des investissements.

<u>Grandes infrastructures sportives</u> (> 1.500.000 €) subventionnées à 60 %.

Les bénéficiaires éventuels sont les provinces, les communes, les associations de communes et les régies autonomes.

<u>Petites infrastructures</u> (≤ 1.500.000 €).

- [1]Infrastructures sportives **publiques** et **privées** : 75 %.
- [2]Infrastructures destinées au **Sport de rue**, construites par les pouvoirs publics dans les quartiers défavorisés ou éloignés de toute structure sportive d'accueil : 85 %.
- Construction ou rénovation des pistes d'athlétisme et équipements annexes : 85%

Formulaires sur http://pouvoirslocaux.wallonie.be

PROJET D'INSERTION

MANIFESTATION SPORTIVE

- **Pour qui :**

- Les administrations communales
- Les fédérations sportives
- Les centres sportifs locaux
- Les centres sportifs locaux intégrés
- Les clubs sportifs
- Les mouvements de jeunesse
- Associations diverses
- Etablissements scolaires

- **Pour quoi :**

- L'organisation de manifestation sportive locale, régionale, nationale, internationale (stage, tournoi, entraînement spécifique,…)
- Tout projets à caractère sportif
- Manifestations promotionnant la pratique d'une activité sportive
- Projet d'insertion sociale par le sport
- Soutien à un projet sportif individuel
- …

- **Exemple :**

- Entraînement spécifique des gardiens de but
- Ateliers sportifs pour enfants souffrant d'un handicap
- Projet sportif favorisant l'intégration des personnes de cultures différentes
- Club sportif organisant un tournoi de jeunes

Contacts : Cellule Sports 081/253.888

- **Plan athlétisme :**
  - Rénovation des pistes en Wallonie : taux d'intervention à 85%
- **Plan piscine :**
  - Rénovation des piscines en Wallonie
- **Plan football :**
  - Clubs des séries nationales : montant forfaitaire
  - Clubs des séries provinciales : montant variable selon critères
  - Terrains synthétiques : taux d'intervention à 85%
- **Plan basket :**
  - Clubs des séries nationales : montant forfaitaire
  - Clubs des séries provinciales : montant variable selon critères
- **Plan Seniors :**
  - « Aînergie »
- **Plan Sports Co' :**
  - Volley, Rugby,Handball, Baseball.
  - Subside à la formation des jeunes montant forfaitaire couplé à un montant variable.
- **Infos et Contacts :**
  - Cellule Sports 081/253.888

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CABINET DU VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS.

CELLULE SPORT

- Marc JEANMOYE
- Christine DENOEL
- Julien MAGOTTEAUX
- Pierre WILIQUET
- Antoine DAVISTER
- Fabienne DESSART
- Stéphanie RICHIR
- Elèna TASSART

Rue d'Harscamp 22
5000 Namur

Tél.: 081/25 38 11
E-mail: andre.antoine@gov.wallonie.be

FWB DIRECTION GÉNÉRALE DU SPORT ADEPS

- Alain LAITAT – 02/413.36.71

SPW INFRASPORTS

- Michel DEVOS – 081/77.33.70

ASSOCIATION INTERFÉDÉRALE DU SPORT FRANCOPHONE AISF

- Guy CREVECOEUR – 04/344.46.06

ASSOCIATION DES ETABLISSEMENTS SPORTIFS AES

- Yves LEROY – 04/336.82.20

LE BAROMÈTRE DE LA CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS DE 8 À 12 ANS

Réalisé par Christian HEYTERS (ULB) et Thierry MARIQUE (UCL), à l'initiative de la D.G. du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Baromètre de la condition physique a pour but d'évaluer la condition physique chez les jeunes de 8 à 12 ans.

De très nombreux résultats mesurés entre 2006 et 2009 sur un vaste échantillon d'élèves ont permis aux auteurs de présenter un véritable outil d'évaluation de certaines aptitudes physiques, conçu pour suivre l'évolution de la condition physique des jeunes, grâce à des échelles de références obtenues pour chaque catégorie d'âge des deux sexes.

Cet outil devrait permettre d'aider l'enfant à mieux se connaître et à mieux s'orienter vers les activités physiques et sportives correspondant non seulement à ses goûts, mais aussi à l'évolution de ses capacités, commentées par le formateur ou le pédagogue.

En milieu scolaire

Le Baromètre propose un moyen objectif d'évaluer pour chaque élève sa condition physique et son évolution. Interprétées et commentées par l'enseignant, ces informations personnelles peuvent être un levier efficace de motivation chez l'enfant. Pour l'enseignant, ce sera une aide à la programmation judicieuse d'une éducation physique conforme aux possibilités des élèves et dans le contrôle des effets de son enseignement, tant sur le plan collectif qu'individuel.

Dans les clubs et fédérations sportifs

Le Baromètre peut contribuer à cibler les points forts et les lacunes d'un jeune sportif et à mieux repérer ceux qui présentent de grandes potentialités dans leurs caractéristiques à un moment donné et dans leur vitesse d'évolution. L'entraîneur sportif pourrait aussi l'utiliser dans la planification et le contrôle de l'entraînement individuel de l'enfant et dans la vérification de la pertinence de ses choix stratégiques.

Téléchargez le baromètre sur :

http://www.adeps.be/pdf/BARO%202011%20complet.pdf

Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

FORMATION CADRE

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation des stages sportifs.
Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ...

Première étape :
t'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à te fournir les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

Des dispenses partielles ou totales sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (pour infos : cliquez ici)

Seconde étape :
t'inscrire aux cours spécifiques directement auprès de ta fédération sportive.

A partir du mois de septembre 2012, le format de formation du niveau 1 est réformé et renommé «Moniteur Sportif Initiateur». Des cours généraux sont organisés dès ce niveau de qualification et sont un préalable à toute formation spécifique de niveau Moniteur sportif Initiateur qui commencerait dès 2013. Autant t'inscrire sans tarder !

Suivre une formation de cadres, dans quels buts ?

- pour doter le monde sportif d'un encadrement qualifié et compétent ;
- pour découvrir et se former à la dimension pédagogique, sécuritaire et/managériale des métiers du sport ;
- pour s'approprier les moyens pour animer, former, entraîner, … ;
- pour favoriser le recrutement de sportifs ;
- pour obtenir sa licence de coach (condition obligatoire pour certaines disciplines sportives) ;
- pour accéder au subventionnement public ;
- pour faire valider la labellisation de son club ;

Des cadres sportifs pour quel(s) sport(s) ?

les formations proposées se rapportent à près de 60 disciplines sportives ;
de l'Aikido au Yoga en passant par l'Athlétisme, la Gymnastique, l'Equitation, la Spéléologie, les Sports adaptés, …

Plus d'info sur :
http://www.adeps.be/index.asp?m=page&i=1392

Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

CHARTE DU MOUVEMENT SPORTIF DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

VIVONS SPORT!

I. L'ESPRIT DU SPORT

La pratique sportive est un droit, une source de plaisirs et de jeu.
L'Esprit sportif est positif. Il prône l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite. Plus que la performance, le sport contribue à l'épanouissement individuel et l'émancipation collective.

L'esprit et le corps sont les outils premiers du sportif. Le sport est à la base d'une bonne hygiène de vie. La pratique sportive agit à la fois sur le bien-être physique et mental. Le dopage fausse la valeur d'une victoire ou d'une participation. L'utilisation de produits illicites est nocive pour la santé.

Le mouvement sportif francophone rejette et condamne toutes les formes de discriminations liées à l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques. Le terrain est un espace d'expressions ouvert à tous.
Toutes les formes de harcèlement, les gestes, les mots dénigrants et la vulgarité sont proscrites.

Un adversaire n'est pas un ennemi. Il est le premier partenaire du sportif, son intégrité humaine et physique doit être préservée.
La pratique sportive est un partenaire de l'éducation dans l'acquisition de savoirs et l'apprentissage de la vie en société par la tolérance et le respect des règles du jeu.
Toutes les formes de corruption, de falsification de la compétition sont prohibées.
La démarche sportive est un projet sociétal qui accompagne l'individu tout au long de sa vie.

II. LES ACTEURS DU SPORT

Le sportif aime le sport. De par un entraînement régulier et sérieux, il prend du plaisir dans sa discipline. Le respect est la valeur première du sportif envers son entraineur, ses équipiers, ses adversaires, les règles du jeu, l'arbitre et lui-même. Le sportif accepte les décisions arbitrales sans contestation.

Le parent reconnait que son enfant joue pour s'amuser. Il incite son enfant à multiplier les activités sportives pour qu'il trouve son sport. Il encourage son enfant, ses équipiers et ses adversaires. Il reconnait que le rôle de l'entraineur est d'accompagner son enfant dans sa progression sportive. Il ne critique pas en public les décisions de l'entraineur et de l'arbitre. Il s'invite activement dans la vie de l'association sportive de son enfant.

L'athlète de haut niveau est un ambassadeur du mouvement sportif. Son comportement est irréprochable et ses performances encouragent à la pratique sportive. Le sport de haut niveau est encouragé comme la recherche du dépassement de soi et le chemin tracé vers l'excellence.

L'entraineur sportif est le garant du comportement éthique et des gestes de fair-play de ses athlètes. Il favorise l'épanouissement de ses sportifs par des entrainements et des objectifs adaptés à l'âge et au potentiel de ses sportifs. Il planifie son travail sur le long terme et non sur la recherche de gains à court terme.
Le mouvement sportif francophone repose sur les clubs. Leur gestion doit se faire dans un objectif pérenne en développant un projet sportif durable.

L'arbitre est un sportif à part entière. Il est dépositaire des règles du jeu. Avec le soutien des joueurs, des dirigeants, des supporters, il s'engage à interrompre une partie lorsque des propos ou des gestes vont à l'encontre de l'éthique sportive.
Supporter, c'est faire de chaque rencontre sportive un moment de fête. L'encouragement est son seul crédo. Son comportement est exempt de tout reproche. Le supporter est un ambassadeur de son club, il ne peut ternir son image.

Les médias participent à la vie du mouvement sportif. Les termes utilisés sont positifs, empreints de sportivité, sans animosité en évitant le recours au langage guerrier.
Le sport est un vecteur d'intégration. Au travers du volontariat, c'est le citoyen qui collabore au dynamisme de notre société.

III. LES ENGAGEMENTS DU SPORT

La formation est le maître mot du Mouvement sportif francophone. Ses acteurs s'engagent à leur niveau à compléter leur savoir-faire de terrain par des formations appropriées afin d'améliorer significativement la pratique sportive.

Les sportifs ont le droit de pratiquer leur discipline dans des infrastructures de qualité et dans un environnement sécurisant. Les infrastructures sportives de qualité sont un incitant au sport. Leur dégradation volontaire ou par manque de prévoyance est une atteinte au mouvement sportif.

La pratique sportive régulière et de qualité associée à une bonne hygiène de vie sont des atouts indispensables à l'amélioration de la santé, la prévention des maladies, le développement des interactions sociales en vue d'un bien-être accru.
L'organisation d'événements sportifs et la pratique sportive intègrent les notions de développement durable et le respect de l'environnement.

Le Comité éthique de la FWB examine tout acte contrevenant à l'esprit du sport.
L'ensemble des acteurs s'engage à souscrire, respecter, défendre et promouvoir la Charte du mouvement sportif de la FWB, condition sine qua non à l'obtention des aides disponibles pour le secteur sportif.

Téléchargez le texte complet sur :

http://www.adeps.be/pdf/Charte%20du%20mouvement%20sportif.pdf

Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

SUBSIDIATION À 75% LORS DE L'ACHAT D'UN DEA

En matière de sport, la sécurité des personnes ne relève pas que des seuls responsables des infrastructures, du personnel permanent ou des moniteurs encadrant. Tout comme dans notre quotidien, elle relève de la responsabilité de tout un chacun.

Sensibiliser le public, à tout niveau, sur sa propre sécurité et sur son rôle d'acteur dans ce domaine est la meilleure des préventions permettant de diminuer, au mieux, les risques d'accidents au sein des installations sportives.

La Fédération Wallonie/Bruxelles permet de s'équiper dans ce cadre d'un DEA (défibrillateur externe automatique) au travers d'une subvention à 75%.

Comment obtenir cette subvention?

Ainsi, les centres sportifs peuvent faire une demande de subside auprès de à l'administration (ADEPS).

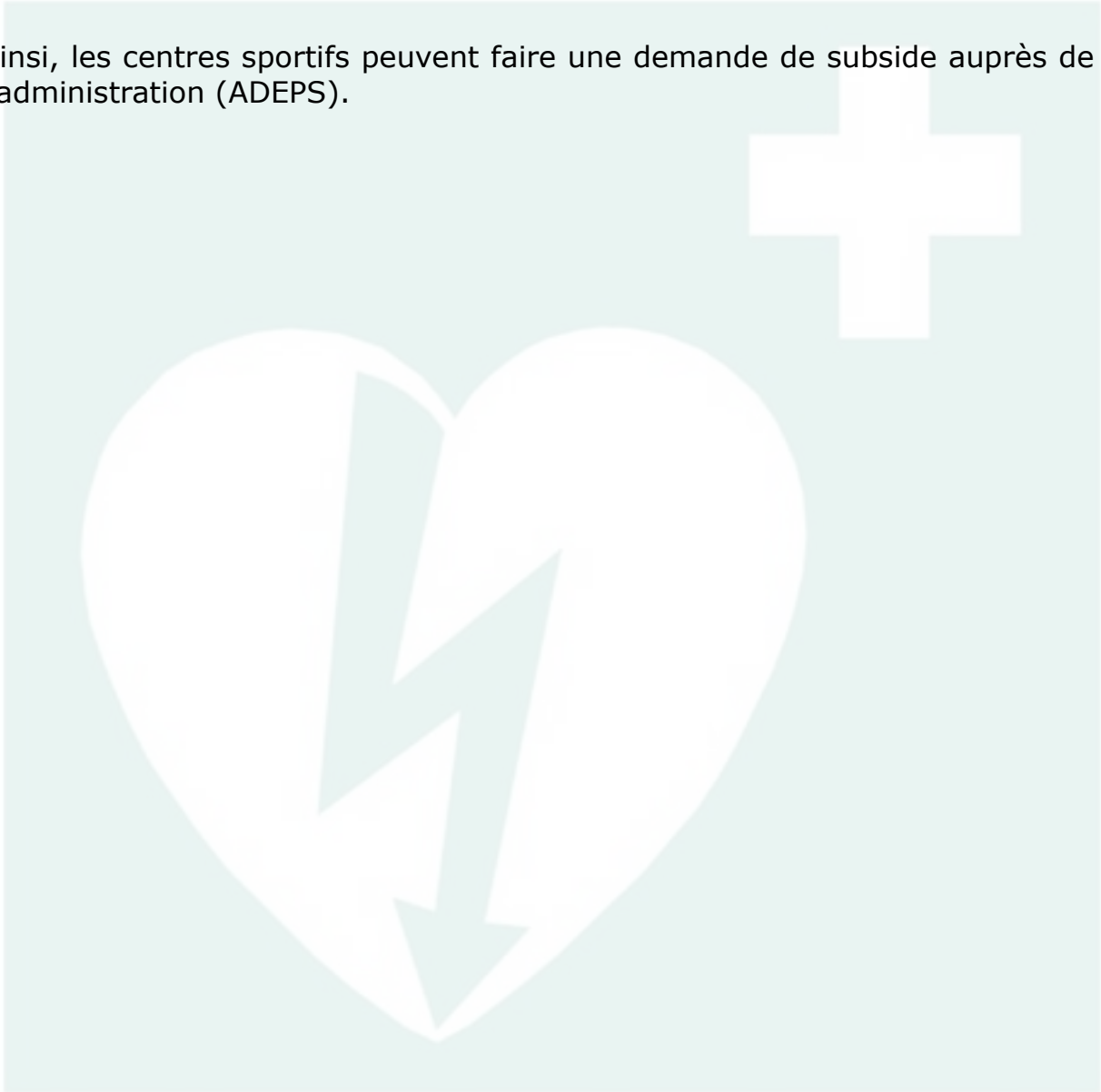

Plus d'info sur :

http://www.aes-asbl.be/cd_securite_dea_subsidiation.html

ASSOCIATION DES ETABLISSEMENTS SPORTIFS

Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LISTE DES CENTRES

BRUXELLES-BRABANT WALLON

ANDERLECHT - Centre sportif
Rue des Grives, 53
1070 Bruxelles
Tél. 02 523 91 40 -
secrétariat : 02 672 93 30
Fax secrétariat : 02 672 93 00
adeps.auderghem@cfwb.be

FORÊT DE SOIGNES - Centre sportif
Chaussée de Wavre, 2057
1160 Auderghem
Tél. 02 672 93 30
Fax 02 672 93 00
adeps.auderghem@cfwb.be

LA WOLUWE - Centre sportif
Avenue Mounier, 87
1200 Woluwé-Saint-Lambert
Tél. 02 771 98 67 -
secrétariat : 02 672 93 30
Fax secrétariat : 02 672 93 00
adeps.auderghem@cfwb.be

LE BLOCRY - Centre sportif
Place des Sports, 3
1348 Louvain-La-Neuve
Tél. 010 45 10 41
Fax 010 47 40 85
adeps.lln@cfwb.be

HAINAUT

LE CIERNEAU - Centre sportif
Rue de Cierneau, 4
Les Lacs de l'Eau d'Heure
6440 Froidchapelle
Tél. 071 64 10 10
Fax 071 64 10 12
adeps.froidchapelle@cfwb.be

LA FERME DU CHÂTEAU - Centre sportif
Allée des Sports, 12
6280 Loverval
Tél. 071 60 11 60
Fax 071 43 62 43
adeps.loverval@cfwb.be

LA MARLETTE - Centre sportif
Rue de la Marlette, 3
7180 Seneffe
Tél. 064 54 90 89
Fax 064 54 09 50
adeps.seneffe@cfwb.be

LA SAPINETTE - Centre sportif
Avenue de la Sapinette, 3
7000 Mons
Tél. 065 31 11 48
Fax 065 36 41 05
adeps.mons@cfwb.be

LE GRAND LARGE - Centre sportif
Avenue du Lac, 56
7640 Péronnes
Tél. 069 44 20 70
Fax 069 44 19 95
adeps.peronnes@cfwb.be

NAMUR

LA MOSANE - Centre sportif
Allée du Stade, 3
5100 Jambes
Tél. 081 32 23 50
Fax 081 32 23 69
adeps.jambes@cfwb.be

LIÈGE

LE BLANC GRAVIER - Centre sportif
Domaine de l'Université,
allée des Sports P63
4000 Liège
Tél 04 366 39 38
Fax 04 366 29 59
adeps.liege@cfwb.be

BOIS-SAINT-JEAN - Centre sportif
Allée du Bol d'air, 13
4031 Angleur
Secrétariat : Tél. 04 366 39 38 ou 50
Fax 04 366 29 59

CAMPANA - Centre nautique
Île de Campana
4031 Angleur
Tél. 04 366 39 38 ou 50
Fax 04 366 29 59

LA FRAINEUSE - Centre sportif
Avenue A. Hesse, 41a
4900 Spa
Tél. 087 77 25 88
Fax 087 77 25 89
adeps.spa@ cfwb.be

LUXEMBOURG

L'HYDRION - Centre sportif
Rue de l'Hydrion, 108
6700 Arlon
Tél. 063 24 29 50
Fax 063 23 40 30
adeps.arlon@cfwb.be

LE LIRY - Centre sportif
Rue du Liry, 21
6810 Chiny
Tél. 061 32 06 90
Fax 061 32 07 22
adeps.chiny@cfwb.be

LÈS DEÜS OÜTES - Centre sportif
6663 Engreux
Tél. 061 28 87 73
Fax 061 28 81 62
adeps.engreux@ cfwb.be

LE LAC - Centre sportif
Rue Chéravole, 2
6840 Neufchâteau
Tél. 061 27 79 01
Fax 061 27 95 89
adeps.neufchateau@cfwb.be

FRANCE

LES ARCS
BOURG-SAINT-MAURICE - FRANCE
C/o Adeps Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tél. 02 413 28 22 ou 34 22
Fax 02 413 28 21
adeps.arcs@cfwb.be

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS ! 2013

http://www.adeps.be/

- 24 avril Neufchâteau

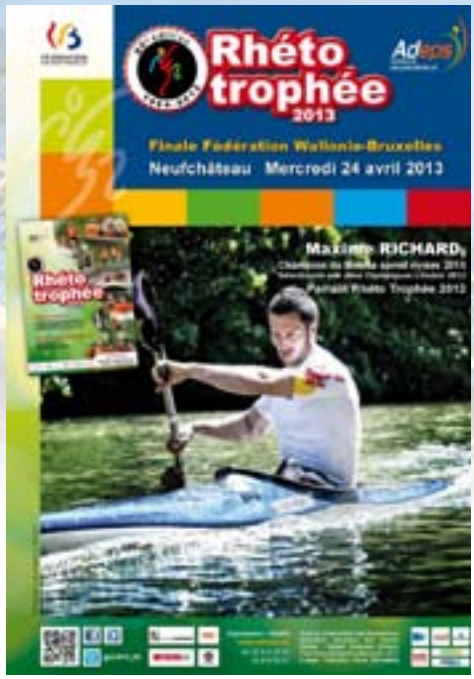

- 18 mai Centre Adeps La Fraineuse à Spa

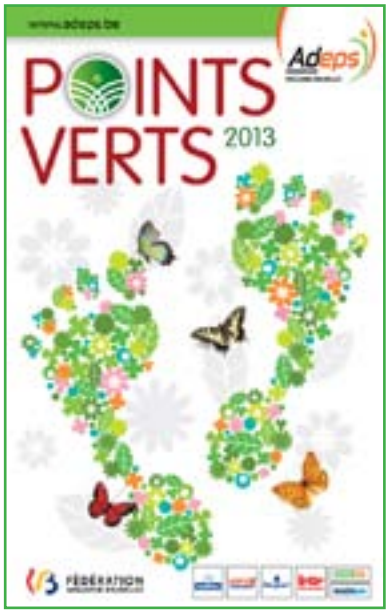

- les Points verts vous proposent plus de 850 rendez-vous dans nos plus beaux paysages

http://www.adeps.be/

http://www.adeps.be/

- 28 septembre 2013

Adeps FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES — VIVONS SPORT ! — Infrasports Construire pour le sport